

Qu'entendons-nous par insécurité d'emploi?

L'insécurité d'emploi, c'est une situation de travail fragile, instable et incertaine. Elle prive les travailleuses et travailleurs de la sécurité professionnelle, économique et sociale à laquelle ils ont droit. Elle se traduit par la précarité et la pénibilité des conditions de travail. Les travailleuses et travailleurs assument des tâches sans lien avec leur expérience et subissent une pression constante sur le plan de la performance organisationnelle. On associe souvent l'insécurité d'emploi à des modes de gestion visant un maximum de flexibilité.



**Prévenir
et guérir**

 **CSQ**
Centrale des syndicats
du Québec

L'insécurité d'emploi

 **CSQ**
Centrale des syndicats
du Québec
lacsq.org/sst

À quoi reconnaît-on l'insécurité d'emploi?

Bien que l'emploi à statut précaire en soit un bon exemple, l'insécurité d'emploi prend de nombreuses formes, y compris :

- Un nombre élevé de postes à temps partiel;
- Un nombre élevé d'emplois temporaires, sur appel ou occasionnels;
- Un taux important de roulement du personnel;
- Le recours aux agences de placement et à la sous-traitance;
- La difficulté d'atteindre la permanence et la sécurité d'emploi;
- Les risques de mise en disponibilité ou de réduction de la rémunération;
- L'imposition de nouveaux lieux de travail;
- Des changements organisationnels qui menacent les conditions de travail;
- L'évolution des besoins de la clientèle qui sont incompatibles avec la formation et l'expérience;
- Des changements technologiques qui modifient le contenu de la tâche;
- Des fusions de postes et l'ajout de nouvelles fonctions;
- L'attribution de nouvelles tâches sans lien avec l'expérience.

À quoi devrait ressembler la sécurité d'emploi?

En voici quelques signes concrets :

- ✓ La création ou le maintien de postes permanents et à temps complet, et un nombre limité d'emplois temporaires et à temps partiel;
- ✓ La prévisibilité des tâches et des conditions d'exercice;
- ✓ De la formation et un soutien adéquats fournis avant, durant et après une réorganisation ou une réaffectation;
- ✓ La consultation des personnes concernées avant la mise en œuvre de transformations sur le plan de l'organisation du travail;
- ✓ Une communication continue lors de changements organisationnels;
- ✓ Un plan d'aménagement des tâches tenant compte des préoccupations des travailleuses et travailleurs.

Quels sont les risques?

Plusieurs études scientifiques démontrent que les contraintes organisationnelles, dont l'insécurité d'emploi, entraînent des risques pour la santé psychologique et physique ainsi qu'un accroissement du risque d'accident du travail. Ces effets sur la santé augmentent avec l'intensité et la durée d'exposition.

De plus, les changements organisationnels et les fluctuations dans la clientèle peuvent exposer les travailleuses et les travailleurs à des mises en disponibilité, à des modifications rapides de leurs tâches et même à des périodes de chômage.

L'insécurité et la précarité d'emploi augmentent également le risque en ce qui concerne :

- Le harcèlement;
- La violence;
- L'épuisement professionnel.

Que faire pour améliorer la situation?

Revendiquer une meilleure sécurité d'emploi peut s'avérer difficile quand on agit seul.

PARLEZ-EN À VOTRE SYNDICAT.

En abordant le sujet avec votre syndicat, vous le sensibilisez à votre situation. Il se peut également que d'autres salariées et salariés vivent le même problème et que votre syndicat soit au courant. Il peut alors vous mettre en relation avec ces derniers, effectuer une analyse et concevoir, avec vous et les autres personnes touchées, une stratégie pour remédier aux problèmes qui découlent de l'organisation du travail.

Le problème n'est pas dans votre tête. C'est l'organisation du travail qui est en cause, et ça peut vous rendre malade.

Ensemble, nous avons le pouvoir d'agir.